



Le recouvrement de créances rapide par avocat

Fiche pratique publié le 13/02/2021, vu 1063 fois, Auteur : [Avocat en droit des affaires](#)

En principe, les factures impayées ne nécessitent pas d'agir en justice pour obtenir le paiement. Toutefois, il s'avère que le débiteur peut contester la facture et s'y opposer.

La mise en demeure est utilisée pour demander à une personne ou à une entreprise de remplir une obligation contractuelle ou légale.

Il s'agit d'une lettre envoyée par un créancier qui demande à la personne ou à l'entreprise de remplir cette obligation dans un délai déterminé, généralement de quelques jours à quelques semaines. Si la mise en demeure est ignorée, l'expéditeur peut engager une action en justice pour obtenir une ordonnance ou jugement obligeant la personne ou l'entreprise à remplir cette obligation

Plus d'information

Exprime Avocat

Maître Bruno Planelles, Avocat en droit des affaires

<https://www.exprime-avocat.fr/>

Articles sur le même sujet :

[La mise en demeure](#)

[L'injonction de payer](#)

[Contentieux bancaire](#)